

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 06 juillet 2023

n° 117-23 C

**Objet :** *RS - Subvention à la résidence des Epinettes pour l'année 2022*

- date de convocation le 30 juin 2023
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Compôte, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 45

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	
<b>Bassens</b>	Martine Lambert
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévisse - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Walter Sartori - Corinne Charles - Franck Morat
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoç
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	
<b>Sonnaz</b>	
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Brigitte Bochaton à Philippe Gamen - de Claudine Bonilla à Gaëtan Pauchet - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Jimmy Bâabâa - de Philippe Cordier à Benoit Perrotton - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Sabrina Haerincq à Corinne Charles - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Jean-Pierre Fressoç - de Thierry Repentin à Aurélie Le Meur - de Farid Rezzak à Isabelle Dunod - de Daniel Rochaix à Eric Delhommeau - de Alain Saurel à Jean-Maurice Venturini - de Bruno Stellian à Jean-Marc Léoutre - de Alain Thieffénat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Céline Vernaz à Luc Berthoud - de Philippe Vuillermet à Marie Bénévisse

- conseillers excusés : 14

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christian Gogny - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Christophe Pierreton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Thierry Tournier

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Conseil communautaire du 06 juillet 2023

délibération n° 117-23 C

objet **RS - Subvention à la résidence des Epinettes pour l'année 2022**

---

Philippe Gamen, président, rappelle que la résidence des Epinettes constitue la résidence sociale la plus importante sur le territoire de l'agglomération. Cristal Habitat en est propriétaire et la gestion a été confiée au CCAS de Chambéry jusqu'au 31 décembre 2023.

Construite en 1977, la résidence accueille, au sein de 180 logements (314 lits), des personnes en difficulté ayant besoin d'une solution de logement transitoire et favorise la prise d'autonomie nécessaire à l'accès à un logement de droit commun (projet d'établissement).

Plusieurs facteurs pèsent sur les dépenses de fonctionnement de la résidence, et en particulier l'état vieillissant du bâti et la configuration du site. Par ailleurs, les recettes de fonctionnement de l'Etat ne sont pas à la hauteur de la volumétrie du nombre de logements de la résidence car plafonnées.

Dans le cadre de l'intérêt communautaire défini en matière d'équilibre social de l'habitat, Grand Chambéry est compétente en matière de soutien à la résidence sociale des Epinettes.

A ce titre, la Communauté d'agglomération verse une subvention annuelle au CCAS de Chambéry en tant que gestionnaire de l'établissement, permettant de soutenir l'équilibre de fonctionnement de la structure.

En 2022, les dépenses totales de la structure des Epinettes se sont élevées à 1 126 608,54 € et les recettes intégrant les loyers et les financements hors Grand Chambéry se sont élevées à 1 006 557,49 € (compte administratif 2022).

Au titre de l'année 2022, le CCAS de Chambéry sollicite donc Grand Chambéry pour la prise en charge d'un déficit de fonctionnement qui s'élève à 120 051,05 €. A titre indicatif, le déficit 2021 était de 123 535,01 € et celui de 2020 était de 86 892,18 €.

Grand Chambéry a sollicité Cristal Habitat pour que sa participation soit encadrée et sécurisée.

Par ailleurs, il est rappelé qu'au regard des enjeux de réhabilitation de la résidence, Grand Chambéry, Cristal Habitat, le CCAS de Chambéry, en partenariat avec les communes de Barby et La Ravoire, ont lancé une étude (décomposée en trois volets) pour définir un projet urbain et redéployer une partie des fonctions d'accueil de la résidence sociale sur le territoire.

Cristal Habitat a retenu la candidature d'Adoma afin d'assurer la gestion du site à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et la maîtrise d'ouvrage de la résidence sociale contenue dans le projet.

Le projet adapté des Epinettes propose à terme la répartition des logements suivante :

- passer de 314 lits à 149 lits pour la résidence sociale (dont 120 logements en résidence sociale classique),
- réaliser 27 logements locatifs sociaux supplémentaires dans le bâtiment 600 réhabilité,
- réaliser 88 logements en accession libre et 28 logements en accession abordable (soit environ 25 % des logements neufs), qui seront réalisés en 2 phases.

Il est à noter qu'une pension de famille est conservée provisoirement sur site dans le bâtiment 200 avec une gestion assurée par le CCAS de Chambéry, dans l'attente de sa délocalisation sur la commune de Chambéry.

Au global, cela représente (avec l'ensemble des logements du programme dont ceux en accession libre et abordable) environ 84 logements supplémentaires sur le site à terminaison.

La programmation intègre également une diversification des fonctions sur site, avec la création de 2 200 m<sup>2</sup> environ de locaux d'équipements publics, bureaux et services.

Les démolitions/reconstructions et réhabilitations s'étaleront entre 2023/2024 (études) et 2025/2026 (travaux).

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** la délibération n° 173-19 C du Conseil communautaire du 14 novembre 2019 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

**Vu** les comptes 2022 de la résidence des Epinettes,

***Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 : approuve** le versement au CCAS de Chambéry d'une subvention pour la résidence des Epinettes à hauteur de 120 051,05 €,

**Article 2 : autorise** le président ou son représentant à signer tous documents à intervenir.

# ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **117-23 C**

Objet de l'acte : RS - Subvention à la résidence des Epinettes pour l'année 2022

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 5 -  
Autres (Coopération décentralisée, syndicats...)

Date de l'acte : 11 juillet 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230711-lmc1H29730H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29730H1

Date de transmission en Préfecture : 11 juillet 2023

Date de réception en Préfecture : 11 juillet 2023

Publication sur le site internet: mardi 11 juillet 2023